

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUIN 2018 A 18 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du 30 mars 2018
- Compte rendu des décisions de Monsieur le Maire

* AFFAIRES FINANCIERES :

- Budget Général : Décision modificative n°1
- Amendes et condamnations pécuniaires.

Avis du 26/04/2018 d'un montant de 3750€ pour non transmission de l'identité du conducteur du Véhicule RENAULT immatriculé DY-895-EL pour des infractions en date des 20/05/2017 et 7/06/2017 : Autorisation de prise en charge par la commune.

* AFFAIRES GENERALES :

- Société Publique Locale LES CANEBIERS : Projet d'acquisition d'une parcelle de 2 000 m2 correspondant à la moitié du terrain d'assiette du forage des CANEBIERS : Retrait de la délibération du conseil municipal n°181/2017 en date du 21 décembre 2017 à la demande de Monsieur Le Préfet des Bouches du Rhône.
- Contrat de fourniture d'eau brute conclu avec la Société Publique Locale LES CANEBIERS en date du 27 décembre 2017. Alimentation en eau brute de la commune de Rousset : Résiliation suite à la demande de Monsieur Le Préfet des Bouches du Rhône en date du 22 février 2018.
- Mandat spécial pour l'exercice 2018 accordé à Monsieur Bernard SIMONET, Conseiller Municipal, délégué à l'Animation et Fêtes. Retrait de la délibération n°22/2018 en date du 2 mars 2018 suite à la demande de Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Aix-en-Provence en date du 4 avril 2018.
- Mandat spécial pour l'exercice 2018 accordé à Monsieur Norbert BERNARD, Adjoint, délégué à la Culture et Patrimoine. Retrait de la délibération n°23/2018 en date du 2 mars 2018 suite à la demande de Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Aix-en-Provence en date du 4 avril 2018.
- Election des délégués représentant la commune au sein du Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc (SABA) : modification de la délibération n°120/2014 du 26 septembre 2014.

- Syndicat du Haut de l'Arc :

* Modification des statuts : Approbation

* Adhésion aux compétences optionnelles : Rejet

* AFFAIRES DE PERSONNEL :

- Création d'un Comité Technique commun entre la Collectivité et les Etablissements Publics rattachés (CCAS).

- Recueil de l'avis des représentants de la collectivité et fixation du nombre de représentants titulaires du personnel de la collectivité auprès du comité technique.

- Attribution d'une prime au personnel communal : modification de la délibération n°47/2015 du 7 mai 2015.

- Modification du tableau des emplois

* QUESTIONS DIVERSES